

tion la semaine dernière et j'ai été surpris d'apprendre par un appel téléphonique à mon bureau que le gouvernement avait décidé de représenter le bill sur les allocations familiales, soit le bill portant le n° C-170. On l'a présenté pour la deuxième lecture vendredi dernier et je me demande pourquoi. D'après les renseignements que je possède, le gouvernement ne devait le présenter qu'après le congé de Pâques. Certains de mes collègues qui ont pris la parole au cours du débat vendredi semblent croire qu'on l'a présenté à cause de l'élection de Terre-Neuve. S'il en est ainsi, monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a vraiment pas réussi à faire passer son message, parce que, sauf l'appel téléphonique à mon bureau, j'ignore si un habitant de Terre-Neuve était au courant de la chose. Je crois donc que mes collègues ont erré en prétendant que le bill a alors été mis en délibération en raison de l'élection qui se tenait à Terre-Neuve. Je pense que c'est une manœuvre politique de la part du gouvernement qui l'a gardé en réserve pour le présenter au moment opportun. Il l'a présenté vendredi parce que des élections générales seront annoncées tout de suite après le congé de Pâques. Je le répète, le gouvernement gardait ce bill en réserve et l'a utilisé comme manœuvre politique depuis la publication de son Livre blanc sur la sécurité du revenu.

• (1650)

A mon retour, samedi, j'ai constaté que les journaux locaux n'ont pas fait grand cas de ce bill. J'espère qu'il finira par être adopté parce qu'il relèvera des allocations versées à tous les jeunes Canadiens qui ont au plus 17 ans. Je me suis appliqué à la modération dans mon intervention auprès du gouvernement. J'ai formulé des critiques raisonnables, ne serait-ce qu'à mes propres yeux. Je n'ai pas craint non plus de faire l'éloge du gouvernement lorsqu'il le méritait.

J'accueille favorablement la nouvelle présentation du bill visant à assurer à la famille la sécurité du revenu. Personne ici ne m'en voudra si je me méfie des intentions actuelles du gouvernement et du sort réservé à ce bill. Raisons politiques mises à part, je soutiens énergiquement qu'il faut augmenter les prestations aux enfants de familles à revenus modiques aussitôt que possible, non pas parce que c'est une bonne chose du point de vue politique, mais parce que c'est un pas important pour assurer la croissance normale de nos futurs citoyens et par conséquent, l'avènement d'un Canada meilleur. Cette mesure permettra aussi d'alléger le fardeau de la pauvreté dans notre pays.

A l'exception des quelques points faibles indiqués par mes collègues, ce projet de loi est absolument nécessaire car au cours des années tous les gouvernements ont manqué à la tâche en ne créant pas suffisamment d'occasions aux Canadiens pour assurer le développement normal de nos ressources humaines et spécialement de notre jeunesse. Ce programme est vital car nous n'avons pas systématiquement pourvu aux besoins des années 60 et 70 en créant un programme planifié à l'intention des Canadiens, et en encourageant les citoyens surtout ceux qui ont de l'initiative. Jusqu'ici nous n'avons pas su fournir à la génération adulte des pauvres d'aujourd'hui un programme d'éducation bien planifié, des services de santé convenables, des services récréatifs et toutes les choses qui étaient nécessaires à l'épanouissement de notre jeunesse d'hier. C'est pourquoi le quart de notre population vit actuellement au-dessous du seuil de la pauvreté. Voilà pourquoi notre société doit régler crise après crise en adoptant des programmes péle-mêle pour faire face à

[M. Marshall.]

la pauvreté, à la maladie, à l'invalidité, à la sous-alimentation et à la souffrance de tant de nos citoyens.

La véritable tragédie est survenue parce que nous avons refusé de nous rendre compte que les pauvres du Canada étaient des êtres humains. Nous avons refusé de nous rendre compte que nous avions affaire à des gens. Le gouvernement est aveuglé par le progrès de la technologie et essaie de résoudre le problème de la pauvreté à l'aide d'ordinateurs et d'études d'experts qui n'ont jamais été pauvres; il oublie qu'il devrait s'intéresser aux gens, non à des cartes perforées et à des ordinateurs. C'est pourquoi notre taux de pauvreté s'élève à 25 p. 100. Un Canadien sur quatre est membre d'une famille dont le revenu n'atteint pas le seuil de la pauvreté, les chefs de 89 p. 100 des familles canadiennes à faible revenu n'ont pas terminé leurs études secondaires. Presque la moitié n'ont pas terminé leurs études élémentaires. Les responsables sont les gouvernements du passé qui n'ont pas prévu la nécessité d'insister sur l'éducation.

Se fiant aveuglément aux experts en sociologie et à leurs conseils, le gouvernement a chassé les gens du Canada rural et les a dirigés vers les villes en leur faisant miroiter des avantages inexistantes. Aussi 55 p. 100 des familles à revenus modestes vivent maintenant dans les régions urbaines. Nos erreurs passées nous ont fait nous désintéresser complètement du sort réservé à des êtres humains. Le comité sénatorial de la pauvreté signale que 27 p. 100 des chefs de familles pauvres sont âgés de 65 ans ou plus. Il y a une raison à cela: les anciens gouvernements avaient négligé de donner à leurs citoyens âgés des directives, des possibilités ainsi que les nécessités fondamentales de la vie alors que ceux-ci étaient jeunes.

Il vaut la peine, je pense, de s'arrêter sur les événements qui ont précédé le dépôt du bill C-170. Nous constatons que le gouvernement a usé de tactiques détournées, qu'il a lancé divers programmes d'aide sociale pour des raisons politiques. Le discours du trône de 1968, l'année de l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, énumérait les initiatives que devait prendre celui-ci pour aider les pauvres. Le premier ministre (M. Trudeau) avait déclaré que tout citoyen canadien méritait de se voir accorder des chances égales peu importe le lieu de sa résidence au pays. Il avait aussi affirmé que nous devions assurer une existence convenable aux déshérités. Le gouvernement avait alors déposé son fameux Livre blanc sur la sécurité de revenu. Je n'aborderai pas le cas des personnes âgées et des anciens combattants qui ne reçoivent que les miettes. Je veux parler de l'article qui porte sur le revenu familial garanti.

Puis-je déclarer qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur.

Comme il est cinq heures de l'après-midi, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motions et les bills publics.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au